

ARRETE N° 053 CAB/PM DU 12 MAI 2020  
portant nomination du Secrétaire Permanent du Conseil National de la Route.-

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n°96/07 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier national, modifiée et complétée par la loi n°2004/21 du 22 juillet 2004 ;
- Vu** le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145-bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n°2005/155 du 09 mai 2005 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Route ;
- Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Monsieur **ESSOMBA ETOUNDI Antoine Lucien** est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Secrétaire Permanent du Conseil National de la Route.

**ARTICLE 2.**- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3.**- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Yaoundé, le 12 MAI 2020

**LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

  
**Joseph DION NGUTE**